

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 18 septembre 2023

Nombre de membres du  
Bureau :

L'an deux mille vingt-trois,  
Le dix-huit septembre,  
A neuf heures trente,

En exercice : 35  
Présents : 18  
Pouvoirs : 7  
Votants : 25

se sont réunis à St Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le douze septembre deux mille vingt-trois.

#### OBJET

#### Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

#### Délibération 2023\_09\_18\_03B Rapport d'activité 2022 : SEM SOLEIL :

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstention : 0

#### Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU	Mandataire : Thierry GOUBY
Mandant : Vincent BONNICI	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Stéphane HEYRAUD	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Marc LAPALLUS	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Didier PONCET	Mandataire : Pascal PONCET
Mandant : Daniel PRUD'HOMME	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Xavier VILLARD	Mandataire : Henri BONADA

**Absent(s) excusé(s) :** Georges BERNAT, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Jean-Paul TISSOT

Madame la Présidente expose

**VU** l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dont le 14ème alinéa dispose que les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte.

**CONSIDERANT** que le SIEL-TE Loire est actionnaire de la Société d'Economie Mixte « Solidarité Energie Innovation Loire » (SEM Soleil) dont il détient 82,84 % du capital dont le montant est de 2 870 190 €.

**CONSIDERANT** que pour mémoire, cette SEM a pour objet, dans le cadre de la politique énergétique locale conduite par le SIEL-TE Loire, d'une part l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée de chaleur et d'électricité notamment, ainsi que la mise en place de services, conseils ou prestations liées à la production et la distribution de toutes formes d'énergies, et, d'autre part, la promotion et la réalisation de la maîtrise de la demande d'énergie, conformément aux dispositions prévues aux articles L.2224-31 à L2224-34 du Code Général des Collectivités Locales.

Est annexée à la présente délibération, le rapport d'activité 2022 de la SEM Soleil présenté à l'Assemblée générale de la SEM le 27 juin 2023.

**Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-TE Loire, à l'unanimité / la majorité :**

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2022 de la SEM Soleil ;

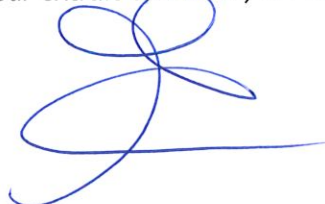
**AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 18 septembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'E' or similar character, written over a horizontal line.

Publiée le .....

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.